

SANITIZED BRAND BACTERIOSTAT OA-P LIQUIDE

INDUSTRIEL. Additif bactériostatique pour textiles, papier, cuir.

GARANIE: Bis (tri-n-butyltin)oxide...10.0%

Isopropanol.....10.0%

Danger/Poison/Irritant

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 13538 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Distribué par:

Clarian (Canada) Inc.

4600 Cousens

St.Laurent, QC. H4S-1X3

(514)334-1117

Nom et Adresse du Titulaire D'homologation:

Sanitized Inc.

57 Litchfield Rd.

P.O. Box 2211

New Preston, CT, USA, 06777

MODE D'EMPLOI:

En utilisant des méthodes d'application conventionnelles, déposez 0.25 % à 0.5 % (comme reçu) basé sur le poids sec du matériel à être traité. Des produits contenant ce produit chimique ne doivent pas être utilisés dans des matières employées dans l'emballage des aliments ou dans des endroits où la nourriture est entreposée, manipulée ou traitée.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Corrosif. Nocif si avalé. Peut causer des dommages sévères aux yeux et à la peau. Évitez le contact avec la peau, les yeux ou l'habillement. Portez des vêtements de protection et des lunettes de sécurité étanches (anti-éclaboussures) pour empêcher le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer les brumes. Bien se laver après la manipulation. Tenir hors des lacs, des étangs, et des cours d'eau. Éviter la contamination d'eau par le nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des pertes. Ne réutilisez pas le récipient. Détruisez si vide.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INFORMATION TOXICOLOGIQUE: Traiter selon les symptômes.

AVIS A L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincez le récipient vide complètement et ajoutez les liquides de rincages à l'emplacement de traitement.
2. Suivez les instructions provinciales pour n'importe quel nettoyage additionnel requis du récipient avant sa disposition ou reconditionner.

3. Débarassez-vous de récipient selon les règlements provinciaux.
4. Pour l'information sur l'élimination de produits inutilisé, non désiré et le nettoyage des déversements, contactez le bureau régional d'Environnement Canada.
5. Pour de petites déversements. Récupérez le liquide libre. Absorber le résidu avec des absorbants solides. **NE RINCEZ PAS DANS DES COURS D'EAU. INFORMEZ ENVIRONNEMENT CANADA COMME DANS #4.**

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))